

Fédération Nationale des Infirmiers



Paris, le 27 avril 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

INFIRMIERES, N'AYEZ PAS PEUR !

Quand il a été informé, en début d'année, de la nature extrêmement menaçante des courriers adressés par l'Ordre des infirmiers aux infirmières libérales, courriers accompagnés d'une injonction de payer, le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, avait invité le président de l'Ordre à renoncer à ce type de pressions par la voie officielle d'un courrier qui ressemblait à un sévère rappel à l'ordre. Il lui demandait ni plus ni moins de « *suspendre l'action de l'organisme qu'il avait mandaté pour opérer le recouvrement des cotisations ordinaires de l'année 2011* ». Rien n'en fut fait et devant la poursuite des pressions qui s'exercent de plus en plus fortement sur les seules infirmières libérales par des commandements à payer, la FNI s'est directement adressée au ministre. La réponse qui lui a été faite est rendue publique ce jour (cf. lettre en pièce jointe). Xavier Bertrand confirme qu'il désapprouve les méthodes employées et souhaite que les infirmières libérales « *puissent travailler dans la sérénité* », une sérénité en vérité bien mise à mal.

La FNI regrette que le président de l'Ordre National ne tienne plus aucun compte des conseils appuyés du ministère alors même qu'il faisait partie de ceux qui, dès 2010, plaidaient en faveur d'une plus grande obéissance de l'ordre aux pouvoirs publics. Des conseils du ministre qui insistent aussi sur la nécessité de lever le caractère discriminatoire d'une cotisation libérale à 75€ quand celle des salariés n'est que de 30€. « *L'ONI, quelles que soient ses difficultés actuelles, ne peut faire reposer sur les seuls infirmiers libéraux le poids de celle-ci* », affirme Xavier Bertrand.

Convaincre les professionnels, ou devenir facultatif comme le propose le député de Paris Jean-Marie Le Guen, s'exprimant au nom de François Hollande. Si l'Ordre infirmier doit convaincre de son intérêt, encore faudrait-il qu'il s'implique dans les sujets qui, en ce moment, engagent l'avenir de la profession et avec elle la qualité et la sécurité des soins. Or, la Haute Autorité de santé, dans le cadre de la validation des expérimentations de coopérations interprofessionnelles, souligne expressément dans un document de synthèse que « *l'Ordre national des infirmiers n'est plus en mesure d'apporter des contributions* » ! Par ailleurs, lors de la dernière séance du Haut Conseil des Professions Paramédicales dont l'ordre du jour portait sur des sujets majeurs, notamment la prescription infirmière, l'Ordre des infirmiers était tout simplement absent.

Dans le même temps, la FNI dénonce une augmentation déguisée du montant de la cotisation ordinale. En effet, malgré l'annonce qui a été faite que la cotisation pour l'exercice 2012/2013 serait inchangée pour tenir compte des difficultés économiques, la FNI dénonce la décision de l'ordre national de basculer l'exercice comptable en année civile. Ce subterfuge augmente de fait de 25% la cotisation 2012 qui ne recouvrira que trois trimestres. On peut alors légitimement s'interroger si toute l'énergie et les efforts déployés par Monsieur Borniche ne seraient pas d'abord mis à contribution pour servir les intérêts des banques au détriment des intérêts de la profession ? D'autant que la légitimité de l'équipe dirigeante en place tient désormais de l'arbitraire. Cette équipe n'a-t-elle pas en effet préféré recourir à la loi pour prolonger son mandat de deux ans, plutôt que de se soumettre au suffrage des infirmières ?

Dès l'installation du nouveau gouvernement et après les élections législatives, la FNI saisira le parlement afin que soit rétablie une cotisation unique à 30€ quels que soient les secteurs d'activités, salarié comme libéral, telle que prévue initialement dans la loi portant création de l'Ordre national des infirmiers : une infirmière = une voix = une cotisation. A défaut de l'obtenir, elle soumettra à son congrès la décision de demander l'abrogation pure et simple de l'Ordre national des infirmiers.

Contact presse :
Fédération Nationale des Infirmiers
01 47 42 94 13